

\$3,521,388. En 1926, toutes les provinces, excepté la Saskatchewan, ont reçu en taxe de gazoline, la somme de \$6,104,716; en 1927, \$7,615,907 et en 1928, \$9,151,735; en 1929 la même taxe rapportait pour toutes les provinces un total de \$17,237,017; en 1930, \$20,956,590 et en 1931, \$23,859,067.

Les revenus provinciaux provenant de la vente des liqueurs ont considérablement augmenté en ces dernières années. L'étatisation du commerce des liqueurs dans toutes les provinces, sauf l'Île du Prince-Edouard, a eu pour résultat en profits directs, permis d'achat, de vente, etc., un fort accroissement de revenus provinciaux. De telles sources de revenu n'existaient pas avant l'étatisation du commerce de liqueurs. En 1925, le revenu perçu par toutes les provinces pour leur commerce de liqueurs était de \$8,964,824; \$11,609,392 en 1926; \$16,793,656 en 1927; \$22,755,212 en 1928; \$27,599,687 en 1929; \$33,248,056 en 1930 et \$32,128,693 en 1931. La méthode de contrôle varie suivant les provinces. Dans la majorité des cas, ce commerce est sous le contrôle de commissions indépendantes qui appliquent les différentes lois les concernant, mais la comptabilité et les profits ne paraissent pas d'une manière uniforme dans les comptes publics des provinces.¹

Exercices financiers des provinces.—Les exercices financiers des différentes provinces se terminent les jours suivants: Île du Prince-Edouard, 31 décembre; Nouvelle-Ecosse, 30 septembre; Nouveau-Brunswick, 31 octobre; Québec, 30 juin; Ontario, 31 octobre, Manitoba et Saskatchewan, 30 avril; Alberta et Colombie Britannique, 31 mars.

¹ Voir le rapport publié par le Bureau Fédéral de la Statistique intitulé "Le contrôle et la vente des spiritueux au Canada."

25.—Recettes ordinaires des différentes provinces au cours de leurs exercices respectifs terminés en 1930 et 1931.

A.—SOURCES PRINCIPALES DES RECETTES.

Province et année.	Taxation des corps constitués, biens-fonds, etc.	Droits de succession.	Véhicules automobiles.	Taxe sur l'essence.	Taxe d'amusements et des courses de chevaux.
	\$	\$	\$	\$	\$
Île du Prince-Edouard.....	1930 248,201	25,946	145,996	141,059	7,684
	1931 232,524	11,640	136,075	151,128	8,167
Nouvelle-Ecosse.....	1930 862,230	311,720	996,104	810,508	183,125
	1931 876,842	256,415	1,133,759	870,073	180,532
Nouveau-Brunswick.....	1930 497,561	198,982	874,998	650,808	110,247
	1931 504,711	293,941	864,823	693,587	97,863
Québec.....	1930 4,402,551	5,294,274	5,424,537	3,972,039	1
	1931 3,983,883	6,697,262	5,412,980	4,405,160	1
Ontario.....	1930 4,021,082	11,229,439	5,446,759	10,756,836	3,128,599
	1931 5,476,921	9,504,814	5,516,671	10,950,645	2,590,106
Manitoba.....	1930 2,606,009	1,033,564	1,152,451	763,834	436,933
	1931 2,098,351	452,023	1,121,049	1,184,753	352,879
Saskatchewan.....	1930 3,048,475	468,893	2,017,630	981,907	44,357
	1931 2,506,295	323,007	1,884,486	1,918,833	36,966
Alberta.....	1930 2,478,650	897,302	2,023,414	1,793,252	396,844
	1931 2,211,166	552,767	1,693,757	1,931,603	290,257
Colombie Britannique.....	1930 8,388,258	836,637	2,239,418	1,086,347	463,679
	1931 8,222,544	558,790	2,188,975	1,753,285	418,130
Totaux.....	1930 26,553,017	20,296,757	20,321,307	20,956,590	4,771,468¹
	1931 26,113,237	18,650,659	19,952,575	23,859,067	3,974,900¹

¹ Les taxes sur les amusements et les courses de chevaux perçues par les municipalités en vertu des règlements régissant le Fonds de charité publique ne peuvent être séparées; la part du gouvernement provincial est traitée comme revenu extraordinaire pour les provinces de Québec et Ontario.